

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre CHAPUIS, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mmes GUICHARD Cécile, MOREL Sandrine, PIQ Patricia, ROURE Séverine, VIANNET Josiane, VOLPARO Emmanuelle, et MM. CHAPUIS Pierre, LASCOMBE Michel, LIOGIER Michel, PIALAT Yves, TASSAN-DIN Bruno et VIDAL Emmanuel.

Par procuration : M. TESTON Daniel (à Mme Séverine ROURE).

Absents : M. BREYSSE Sylvain et M. TESTUD Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Mme VIANNET Josiane

N°2024/037

SERVICE DES EAUX : PRÉSENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DE L'EAU 2023

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, le maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale d'approuver le rapport suivant (ci-annexé) pour l'année 2023, et notamment :

- **indicateurs techniques** :

Points de prélèvements, volumes d'eau prélevés, périmètre du réseau d'assainissement, contrôle des installations d'assainissement non collectif, nombre de branchements, volumes d'eau distribués et collectés, travaux réalisés et envisagés,

- **indicateurs financiers** :

Pour le prix de l'eau et de l'assainissement : tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau, la TVA, le cas échéant, les surtaxes communales ;

Pour la gestion : encours de la dette, montant des travaux réalisés.

Le rapport sera publié sur le site internet de la Mairie.

Après débat et vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à THUEYTS,
Le 5 septembre 2024



Le Maire,
Pierre CHAPUIS